L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 16 FEVRIER 1875. 43me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 16 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, près du Fair Grounds, à 11 heures, une Vacherie.

Par E. Rigor & Co., dans leurs salles d'encan, Chapeaux, bottes, souliers et brodequins.

Par Pitcher & Spear, au coin des rues Roman et Esplanade, meubles riches, etc.

Par H. Louis Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres, bottes souliers et brodequins, habillements.

ATTENTION :

Le shérif procédera aujourd'hui à 11 heures A M. sur les lieux, chemin de Gentilly, près des Fair Grounds, à la vente du fonds d'une laiterie comprenant environ 50 vaches, plusieurs chevaux et wagons nationales, meubles &c. Voir aux annonces.

Faillite. Voyez l'annonce d'encan de M D K. Murphy.

SPECTACLES.

Mardi 16 Février 1875.

OPERA.—La Favorite.
VARIETES.—Fritz, or German Comedy.
ACADEMIE.—Wife's Secret.
ST CHARLES.—Engagement de Mlle Keaty Mathews.

Le Congrès au pied du mur.

Quinze jours seulement nous séparent de l'expiration du terme du Congrès actuel et le moment est venu où cette assemblée doit se prononcer sur les graves questions politiques qui lui sont soumises. Au nombre de ces questions est celle de la Louisiane, pendante depuis plus de deux ans et devant la solution de laquelle le Congrès a jusqu'ici reculé, malgré les Messages du Président et les occasions réitérées qui se sont présentées de rendre une décision.

Le président Grant ne croit pas nécessaire de justifier ses demandes par des raisons ou des faits, il ne s'inquiète même pas des rapports des comités congressionnels qui contredisent ses assertions et démontrent l'absurdité de ses exigences. Il parle déjà en maître à son parti, en attendant qu'il puisse parler en maître à la nation.

N'ayant plus aucun espoir de racheter l'opinion publique à lui, il entend la braver; certain que le suffrage de la nation lui donnera, s'il veut avoir les moyens de le voler.

Tel est la force, sa politique, et il ordonne à son parti de s'incliner, comptant que son parti n'osera pas se séparer de lui parce que celui-ci ne saurait trouver d'autres moyens de salut que ceux que veut employer le maître.

Telle est la position respective de Grant et de son parti. Ce n'est pas seulement le sort de la Louisiane, de l'Arkansas ou de l'Alabama qui se joue en ce moment à Washington, c'est celui du parti républicain, car que Grant s'enchaîne à sa propre destinée et qu'il essaie ou tombera avec lui, c'est assez le sort de l'Union américaine.

Les séances du Congrès pendant ces deux dernières semaines, vont donc avoir une importance capitale. L'acteur, qui actuellement à la Nouvelle-Orléans depuis le 1 Janvier se trouve reporté au Capitole et, en commençant avec le reste de l'Union, nous attendons chaque jour avec anxiété les nouvelles que nous transmettra le télégraphe sur les résultats de la lutte engagée entre les sordes de l'un mais corrupteur et les défenseurs des libertés républicaines.

Caucus Conservateur.

La dépêche suivante reçue de Washington a été lue hier au caucus conservateur :

Le rapport du comité et la décision à prendre sur l'admission de Pinchback, mardi, seront probablement favorables et importants pour nous.

F. C. ZACHARIE,
E. A. BURKE.

La lecture a été donnée aussi d'un autre télégramme dans lequel il est dit que le rapport du comité congressionnel sera favorable sur la question de composition de la Législature.

Le caucus est entré en séance secrète pour prendre connaissance d'une ignoble lettre de M. Zacharie donnant le résultat de ses conversations avec les membres du comité.

MORT DE M. JOHN YOUENES. — La communauté vient de perdre un estimable et utile citoyen, un sincère patriote et un honnête homme en la personne de John Youenes. Une saison aux eaux de Vichy en 1872 avait apporté un soulagement momentané à ses souffrances, mais l'année dernière, il avait été frappé d'une attaque de paralysie partielle, et depuis ce moment, il avait toujours été dans un état de santé précaire. Il a succombé dimanche matin à quatre heures, à une nouvelle attaque de rhumatisme goutteux.

Natif de Hollande, John Youenes était venu très jeune à la Nouvelle-Orléans. Devenu chef de police de la seconde municipalité, puis plus tard de la ville après la consolidation, il se fit distinguer par son zèle et son énergie, autant que par son intégrité. Lorsqu'il cessa d'être chef de police il fut nommé ingénieur en chef du département des incendies et, plus tard, il fut nommé inspecteur des incendies par le bureau des Chambres d'assurance.

La ville de la Nouvelle-Orléans n'a jamais eu de chef de police qui ait compris sa mission comme John Youenes, il était la terreur des malfaiteurs et des voleurs et ne transigeait jamais avec son devoir. Comme ingénieur et comme inspecteur des incendies, il a rendu aussi de grands services. Homme avant une nature ouverte et sympathique et il était aimé et estimé de tous.

Un grand nombre d'amis ont accompagné hier sa dépouille au cimetière. Le cortège comprenait aussi de nombreuses délégations des Compagnies de pompiers.

MUSIQUE ET ARGENT. — Le directeur Berger est le seul homme au monde qui ait jamais donné un concert magnifique tout en payant des centaines de milliers de piastres à ceux qui vont l'entendre. Le concert jubilé Gilmore, le 27 de ce mois, sera la plus grande fête musicale qui aura été jamais donnée à Louisville, de même que le dernier concert-loterie sera le plus grand tirage que le monde aura jamais connu.

ASSEZ EST AUSSI BON QUE TOUT. — Il est bon, sans doute, d'aspirer à toute la bête comme on dit vulgairement, relativement aussi on veut avoir les $300,000 qui vont être donnés, le 27, au dernier concert de la Bibliothèque Publique du Kentucky; mais une seule personne peut avoir ce gros lot. Cependant, il y a beaucoup de lots relativement plus petits, mais très beaux et très gros, que beaucoup de gens pourraient avoir. Eu cela nombre de gens parfaitement, et nul n'aura à se plaindre s'il réalise amplement sa mise dans l'espace d'une semaine, quand en même temps il a l'assurance de multiplier des milliers et des centaines de milliers de fois. Le gain énorme, le risque une misère, et l'attente de courte durée.

Le commerce Français avec l'Amérique.

LE SYNDICAT GÉNÉRAL DE PARIS.

Le comité central des chambres syndicales de l'industrie parisienne s'est réuni le 30 janvier pour nommer son bureau pendant l'année 1875.

Ont été élus :

MM. Frédéric Lévy, président; Célérier, vice-président; Ferrand et Dommartin, secrétaires; Havard, secrétaire chargé de la rédaction du bulletin mensuel du comité.

A cette séance du syndicat général, M. Edmond Farrenc, membre de la Société de géographie, a présenté quelques considérations sur les relations commerciales avec le Canada. Sous plusieurs rapports, il désire appeler l'attention sur ce pays. Il est peu connu : par sa langue, par ses sympathies, il se rattache étroitement à la France; en effet, il y a deux siècles et demi, une colonie française s'y fonda et ce n'est qu'en 1763 que le gouvernement lui fit la cession à l'Angleterre. Actuellement il s'y trouve 1,500,000 Français, le moyen le plus considérable qui existe en Amérique, et qui ont conservé le langage, la religion, l'amour de la mère patrie.

Nos produits y sont en grande faveur; mais au lieu d'y être expédiés par nous-mêmes, ils n'y pénètrent que par des intermédiaires anglais, américains ou allemands. Le commerce anglais avec le Canada est de 540 millions par an, tandis que le commerce direct français n'est que de 10 millions; encore n'est-il trouvé doublé l'année dernière par suite d'une immigration française de 4 à 5,000 individus, dont la grande majorité a parfaitement réussi. Nos négociants doivent donc chercher à étendre leurs relations directes avec le Canada. C'est notamment un grand pays de production de bois, où l'Angleterre puise largement; elle en retire pour 70 millions annuellement. Dans ces derniers temps, la production forestière du Canada a augmenté de 70 p. c; il s'y trouve des essences tout à fait supérieures et, ainsi qu'il ressort d'une lettre de M. Chevallier, consul général de France à Québec, datée du 15 septembre, ce ne peut être que par une spéculation un peu précipitée que la chambre de commerce de Paris a émis une opinion défavorable sur les bois canadiens comparés aux bois du nord de l'Europe; les grands achats du commerce anglais suffiraient à le démontrer.

M. Farrenc ajoute que le principal objet de sa communication, c'est de proposer la formation d'une chambre internationale de commerce; le vœu de rapports directs avec l'Europe est exprimé par presque toutes les villes des Etats-Unis, New-York excepté. Il faudrait donc créer en Europe un centre d'action.

A l'appui, M. Farrenc donne lecture du travail suivant :

Considérant : 1. Que le commerce ne peut nulle part de réunion internationale; qu'il est, par conséquent, privé des avantages que retirent, de ces réunions, l'industrie dans les expositions universelles, les sciences et les arts, dans les congrès scientifiques, et figurent des représentants venus de toutes les parties du monde;

2. Que le commerce est d'autant mieux préparé à franchir dans de grandes assises tous les obstacles qu'il sert d'intermédiaire à l'industrie, à mettre les arts en rapport, date à une large mesure à rétribuer les découvertes scientifiques selon leur mérite et leur activité;

3. Que ses connaissances pratiques et théoriques qui constituent sa science commerciale sont restreintes à un très petit nombre de personnes; qu'il serait utile de les répandre et de les propager à des époques périodiques et d'un retour très fréquent; que ces connaissances étant particulières, diverses, et variables relativement, par exemple, aux tarifs, transports, frais généraux, change, fret, etc., elles ne pourraient être utilisées par ceux qui désirent étendre le cercle de leurs affaires, ou exercer de nouvelles, quantant qu'elles seront mises à la portée de tous et incessamment renouvelées; que, dans le but de centraliser, de simplifier ces notions, indispensables à ceux qui cherchent leurs débouchés étrangers; il serait utile que les chambres de commerce de chaque pays, de l'Amérique en particulier, envoyassent leurs délégués à un congrès central siégeant à Paris, et qui pourrait se faire porter ailleurs;

4. Que jusqu'à ce jour, les expositions universelles, principalement celles ayant aux produits bruts et fabriqués, aux arts et aux sciences, n'ont donné, au point de vue de nos rapports avec l'étranger que des résultats assez minces; que ces résultats eussent été plus considérables si, à côté, ou dans le même de l'exposition, on eût ouvert un congrès international du commerce;

5. Que toute institution de ce genre est donnée d'exercer une action salutaire sur l'appréciation des doctrines libre-échangistes et à abaisser, graduellement, la rédaction des tarifs de douane;

Que, pour la masse des industriels et des négociants français vendent à l'étranger par l'intermédiaire de l'Angleterre et de l'Allemagne avec lesquelles on puisse et ferait qu'il est meilleur et plus économique de traiter directement de ses affaires que de la faire soi-même, la présence importante étant à faire et celle qui, pour quant français à l'étranger aurait pour effet de modifier les mœurs commerciales actuellement, sur le commerce en général, l'influence la plus salutaire;

7. Que la publicité donnée aux débats d'un congrès international du commerce développerait au sein des jeunes gens la connaissance et l'amour des affaires, donnerait plus d'émulation à l'initiative privée, et à l'esprit d'entreprise, source de toute chose véritablement utile;

8. Que notre éducation commerciale se complétant et se fortifiant au contact des personnes venues de tous les points du globe, il est permis d'espérer voir sortir de ces rapprochements l'établissement des comptoirs français à l'étranger sur une grande échelle;

9. Que les Etats du Sud et de l'Ouest de l'Union américaine ont manifesté et manifestent journellement, dans des actes importants solennelles et par écrit, le désir de nouer des rapports directs avec l'Europe, afin de se soustraire au joug onéreux des capitalistes et des exploiteurs Yankees;

10. Que si les vœux des Etats du Sud et de l'Ouest, avaient pu être formulés en Europe au lieu de l'être en Amérique, on y aurait certainement répondu avec empressement; que, faute d'une organisation spéciale destinée à les faire connaître et à les propager, les vœux exprimés par ces Etats n'ont produit jusqu'ici aucun résultat appréciable; que l'établissement d'un congrès international répondrait précisément à l'objet qu'ils ont en vue;

Considérant que les Etats de l'Amérique du Sud, tels que le Brésil et la République Argentine, qui ont avec la France des rapports commerciaux et maritimes importants, dont le nombre va croissant chaque jour, mais dont l'organisation commerciale laisse à désirer, saisiraient avec empressement l'occasion de se lier au congrès international pour compléter ce qui leur manque;

Considérant qu'une institution de ce genre est de nature à élever et à grandir le rôle des chambres de commerce; que les affaires, conduites jusqu'ici dans un cercle trop exigüe, trouveraient, dans un grand parlement international un champ d'action, de publicité et de propagande digne d'elles, digne de la France; que le caractère un peu timide, mais foncièrement honnête du commerce français, aurait tout à gagner d'un rapprochement plus intime avec le commerce des autres pays; que de ce contact, aujourd'hui pour lui une part d'influence et d'autorité égale, sinon supérieure à celle des autres peuples;

En conséquence, M. Farrenc soumet à la haute appréciation du syndicat général la proposition suivante :

Article 1er. Une société prenant le nom de "Congrès international du commerce" est établie à Paris.

Art. 2. Le but du Congrès international du commerce est de réunir, par une organisation centrale, aux intérêts particuliers du commerce de chaque pays, intérêts qui, jusqu'ici, n'ont pu s'exprimer que dans une assez faible mesure, de faire connaître le commerce français au dehors, et le commerce étranger à la France; d'accroître nos importations et nos exportations par une connaissance plus complète, plus approfondie des marchés étrangers; de provoquer, par le rapprochement des négociants des différentes parties du monde, la confiance indispensable aux affaires, et d'amener la France à fonder des établissements nécessaires à son travail, par une conséquence naturelle, au triomphe du libre-échange et à l'abolition des tarifs excessifs comme l'est celui des Etats-Unis; le contribuer, par la publicité et par des renseignements pratiques, à l'éducation de la jeunesse et à la diffusion du bien-être parmi les masses, de procurer aux différents Etats qui cherchent à nouer des rapports commerciaux avec la France l'occasion de le faire, de leur donner en même temps la facilité de parfaire les institutions commerciales qui leur manquent, d'étendre le champ d'action des chambres de commerce et d'accroître leur part d'influence.

Art. 3.—Un comité de cinq membres, choisis au sein du syndicat général, est qui devront former la section française du Congrès international du commerce de préparer les statuts qui doivent la régir.

Cette proposition est prise en considération.

M. Ch. Hault, se référant à la première partie de la communication qui vient d'être faite, conteste que le sort des émigrants du Canada soit aussi prospère que l'a dépeint M. Farrenc, et il donne lecture d'un article du journal visant une lettre signée par 172 Français résidant à Montréal, où ils s'étaient rendus sur la foi d'un agent d'émigration; les signataires déclarent n'avoir trouvé que la misère et l'impossibilité de vivre au Canada, dont la population va chercher des ressources aux Etats-Unis; ils adressent au ministère des affaires étrangères de France une pétition où ils sollicitent avec instance leur rapatriement.

M. Ed. Farrenc maintient que la masse des émigrants a obtenu au Canada les plus heureux résultats; loin que les Canadiens quittent leur pays pour se rendre aux Etats-Unis, les documents officiels constatent le contraire; les lignes d'émigrants français, où les mêmes noms se représentent d'année en année, prouvent que les premiers arrivés ont eu assez de succès pour appeler leur famille auprès d'eux et même prélever sur leurs économies les frais de route nécessaires. Quant aux 172 Français dont la triste situation a été signalée, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre : au lieu de se borner à travailler, ils se sont mis à duper la population en invectivant les institutions du Canada, où tout n'est sans doute pas parfait, mais où règne la pratique d'une sage liberté.

OPERA.

Ce soir, mardi, la *Favorite*. M. Chelli chantera le rôle de Fernaud. Les autres rôles seront tenus par MM. Méric, de Greef, Mme Téoni.

Jeudi prochain, 18, *Dom Sébastien*, grand opéra en cinq actes de Donizetti, sera donné pour le bénéfice de M. Momas. Le sujet de cet ouvrage est dramatique et intéressant. Quant à la partition, elle abonde en motifs heureux, et elle est orchestrée avec une grande intelligence des effets. A l'époque où parut *Dom Sébastien*, au grand Opéra de Paris en 1843, tous les représentants de la critique théâtrale furent d'accord pour reconnaître que c'était une composition pleine de vie, de chaleur et de grâce.

Du reste, il va sans dire qu'un jugement compétent comme M. Momas n'a pu choisir pour son bénéfice, qu'une œuvre remarquant tout ce qu'il faut pour plaire au public et mériter d'en être applaudie.

Demain nous esquisserons en quelques lignes le poème de Dom Sébastien, et nous indiquerons quelques-uns des morceaux les plus remarquables de la partition.

A. M.

Louisiane.

La *Sentinelle des Attakapas* annonce qu'elle vient d'entrer dans sa seconde année et elle fait appel aux habitants de la paroisse St. Martin en rappelant les difficultés qu'elle a eu à surmonter. Nous souhaitons à notre courageux confrère le succès que méritent ses efforts et son patriotisme.

Nous empruntons à la *Sentinelle* les paragraphes suivants :

Un malheur inattendu a frappé, lundi dernier, la famille de madame Gabriel Fusilier. Elle devait, ce même jour, marier l'une de ses filles, et plus d'un invité était déjà rendu chez elle, lorsqu'un vint lui prévenir que son fils aîné, Gabriel, qui se dépêtrait pour les noces de sa sœur, venait de tomber, presque foudroyé par une attaque d'apoplexie. Elle vint immédiatement près de lui, mais les secours les plus intelligents, les soins les plus assidus ne purent le ramener à la vie. Il mourut mardi matin à cinq heures.

On chercherait en vain des expressions pour rappeler la douleur des parents et des amis qui assistèrent aux derniers moments de Gabriel; sa mort, étrangement inattendue et triste, remplit de larmes et de regrets des cœurs qui débordaient de joie le jour précédent. Les fleurs et les espérances d'une fête déjà commencée, et le théâtre, au lieu de leur deux jeunes mariés, eut à administrer les derniers secours à un mourant, et à réciter les sombres litanies de l'église sur un cadavre, un cercueil, une fosse.

Gabriel avait toutes les qualités. Fils et frère dévoué, travailleur infatigable, il s'était voué de bonne heure à la tâche d'assurer le bien-être et l'indépendance de sa famille, et sa perte laisse, au foyer qu'il devait fonder, un vide que Dieu seul pourra effacer ou remplir.

Après quelques journées de beau temps qui nous permis aux champs de devenir praticables, les pluies sont revenues de plus belle. Mardi et mercredi la pluie a continué presque sans interruption. Nos champs et nos prairies sont couvertes d'eau.

Nos chemins sont de véritables fondrières. Mais ce sont incontestablement nos pauvres habitants qui sont le plus à plaindre de cette horrible série de mauvais temps, qui dure depuis le mois de décembre. La saison s'avance, leurs terres ne sont pas labourées, rien ou à peu près rien n'est planté, ni dans les champs, ni dans les jardins; en attendant, le plant de canne ne peut pas manquer de se gâter par l'abondante humidité du sol. Et, cependant, dois-t-on croire, que tous ces désastres ne seront pas remis à la politique pour faire un objet de notre malheureux pays.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—Séance du 15.

L'appel est fait à midi et dix minutes, 45 membres répondent.

M. Estilette, membre conservateur de St-Landry, est reçu dans la salle, saisant plusieurs membres; M. Morrel, invité l'Orateur à lui administrer le serment. A ce mot de serment, M. Estilette se retire.

M. Lane fait un rapport favorable à l'admission de Rochon et de Maginel, comme représentants la paroisse St-Martin.

M. Ray objecte.

M. Pierson s'y oppose comme il s'est opposé aux premiers membres admis de cette manière. La Chambre, dit-il, complète les affaires de plus en plus, chaque jour.

M. Keating appuye la l'admission en disant que les deux membres viennent d'une paroisse républicaine qu'on n'a pu leur enlever que par la fraude.

M. Ray demande les témoignages.

M. Lane répond qu'ils remplissent un gros volume.

Sur la question d'adopter le rapport, M. Drury refuse de voter.

M. Matthew, qui préside, indique pour que le membre vote et en appelle à la Chambre pour faire exécuter le règlement.

M. Drary dit que s'il faut faire un sacrifice, il veut bien être la victime.

Résultat du vote 48 pour et 10 contre.

M. Drary dit alors que pour éviter une perte de temps il se voyait obligé de voter affirmativement.

M. Pierson demande à voter.

Le secrétaire lui dit qu'il a voté négativement.

M. Pierson dit qu'il n'a pas voté du tout.

Le secrétaire réplique qu'il a dit deux fois : Non! quand il a été appelé. M. Pierse demande à ce que son vote soit enregistré comme affirmatif.

M. Ray fait observer que la Chambre a voté sans quorum, et il annonce qu'il protestera avec d'autres membres contre une telle action semblable.

M. Sartain parle contre le rapport et dit qu'il n'y a pas le moindre témoignage pour mettre de côté la décision du Bureau de révision.

M. Dumas demande du temps pour prendre des informations. Il pense qu'il y a eu fraude et intimidation, mais il n'en est pas sûr. La Chambre n'en a aucunes preuves.

Sur une motion de reconsidérer le vote il y a sept contre et 8 pour. M. Hahn a voté contre.

M. Guichard, qui préside, dit que rien n'empêche à ce que le serment soit administré aux membres admis, (applaudissements).

Puisqu'on admet des membres sans preuve, dit M. Ray, je propose l'admission de M. Montaldo qui a des preuves pour lui.

M. Montaldo s'approche alors que la Chambre n'est pas en nombre pour délibérer et la séance est levée.

SÉNAT.

Réunion à midi sous la présidence d'Antoine.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable sur l'acte amendant l'art. 3317 du Code Civil.

Favorable sur un acte pourvoyant au mode de suppléer aux archives publiques détruites dans la maison de Cour de Colfax.

Présentation de bills.—Un acte étendant aux paroisses la juridiction de la Cour Supérieure de district et de la Quatrième Cour de District de cette paroisse, pour les contestations de places paroissiales.

Un acte rappelant l'acte qui établit une cour de district supérieure.

Un acte créant un bureau d'inspecteurs et de mesureurs de bois de charpente pour cette ville et Carrollton.

Tous ces bills ont été lus deux fois et référés.

Une résolution concernant des séances du soir à partir du 16 février est adoptée.

Le bill amendant la constitution d'Etat est adopté à la seconde lecture.

Le bill de la compagnie de télégraphe de la Nlle-Orléans à Shreveport est ajourné à lundi prochain.

Le Sénat se retire en séance exécutive et s'ajourne.

—Aimez-vous les planètes? Si oui, j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'on vient d'en découvrir encore une. C'est la cent quarante et unième.

Ce n'est pas M. Leverrier, qui l'a découverte celle-ci, mais M. Paul Henry.

N. B.—M. Leverrier n'en est pas.

—M. et Mme B.... viennent faire visite à M. et Mme R....

Mme R., dont le mari est poitrine, dit à sa fille âgée de 14 à 15 ans : Va dire à ton père que M. et Mme B. sont ici. L'enfant monte à l'atelier de son père et revient au bout d'un instant.—As-tu vu ton papa?—Oui, maman.—Qu'a-t-il dit?—Zut, je ne veux pas le dire devant eux!

RÉACTION ANTI-RÉPUBLICAINE.

Un télégramme de Raleigh (Caroline du Nord,) en date du 8 :

Le Chambre des représentants a été ce matin le théâtre d'une vive agitation par suite de la défection de deux républicains influents, MM. Glenn et Foote. Cette défection est motivée par l'adoption de bill des Droits civils. M. Glenn a présenté les résolutions suivantes :

"Attendu que les républicains de la Chambre des représentants à Washington, sans égard pour les principes sur lesquels nos libertés sont basées et foulant aux pieds les droits de la race anglo-saxonne, ont voté une loi qui oblige les deux races du pays à vivre sur le pied d'une égalité parfaite; attendu que nous croyons que le résultat de cette législation sera de démoraliser complètement les hommes de la Caroline du Nord; et attendu que c'est pour tout homme, sans distinction de couleur ou de position sociale, en race et en famille de combattre cette sanglante faite par le parti républicain de perpétuer son pouvoir par la destruction du Sud tout entier;

"Il est résolu que nous, l'assemblée générale de la Caroline du nord, nous faisons appel à tous les habitants de l'Etat pour qu'ils protestent contre ce traitement injuste et peu généreux de notre peuple, et nous prions spécialement nos frères de la race blanche, qui ont suivi jusqu'à présent le parti républicain de rompre toute relation avec lui. Dans cette heure de péril extrême pour des droits, toutes les questions d'argent et de passion de parti doivent être oubliées pour ne songer qu'à la protection de nos droits sacrés et de notre race."

MM. Glenn et Foote ont prononcé des discours à l'appui de ces résolutions. Pendant son discours, M. Glenn a dit : Je déclare que je tombe désormais sous l'opinion avec le parti républicain et que je m'allie au grand parti qui se lève dans le Nord et dans le Sud pour le maintien du gouvernement constitutionnel et le salut de la race anglo-saxonne dans notre grand pays."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

SOLDATS EN GOGUETTE.

Une comédie qui a tourné en drame.

Samedi soir vers dix heures, une douzaine de soldats des Etats-Unis qui s'étaient arrêtés trop souvent dans les différents cabarets et les boutiques des rues Dauphine et Bourgogne, passaient rue Dédé, près de la rue Bourgogne, criant à tuetête et frappant à toutes les portes, quand ils ont rencontré trois nègres Henry Lechamp, Allen Wallace et Henry Urquia, qui descendaient tranquillement la même rue que les soldats remontaient.

Henry Duchamp, l'un des nègres, descendait sans défiance, lorsque les soldats, qui avaient déjà fait leur mauvaise réputation dans le quartier, l'entourèrent; cent-ci donc en voyant tous ces soldats ivres devant eux ont pris la fuite, poursuivis par les trouperes en gaieté.

Henry Duchamp, l'un des nègres, descendait non loin de là. Il fut donc réfugié dans sa maison, suivi de ces deux compagnons et de tous les soldats, qui avaient le désir de faire la fonction dans la bâtisse.

Comme les douze guerriers étaient passablement dans les vignes, ils n'ont pas réfléchi aux conséquences de leur acte et ils sont livrés à toutes sortes d'excentricités sous le toit peu hospitalier, il est vrai, de leur hôte involontaire.

Après avoir renversé quelques meubles offert quelques outrages, les *bonhommes* en uniforme ont pensé à donner la chasse aux trois nègres qui leur avaient échappé, et malgré les protestations de la sœur de Henry Duchamp, à moitié affolée de terreur, ils se sont introduits dans la maison voisine où ils se sont enfin trouvés face à face avec ceux qu'ils cherchaient.

L'un des soldats, dans le but de plaisanter probablement, a tiré un pistolet et a couché Henry Duchamp en joue. Celui-ci pensant alors que le jeu devenait encore plus dangereux pour lui qu'il ne l'avait cru, a déroché sur vieux mousquet qui pendait au mur et qu'il avait obtenu probablement à l'époque de la "Ligue noire", mais trop redoutable à ce qu'il faisait, il a fait feu sur le soldat qui se trouvait le plus près de lui.

Le mousquet était chargé à chevrotines et à balles, et c'est le sang de deux malheureux troupiers qui a reçu la charge, est tombé, le corps troué en vingt endroits, et a expiré presqu'instantanément.

Les soldats en apprenant la fin tragique de celui qu'ils considéraient jusqu'alors comme une plaisanterie, se sont enfuis, laissant leurs camarades dans la maison.

Henry Duchamp, s'est arrêté après la commission de l'homicide, s'est rendu aux gardes, en a fait son rapport à l'officier commandant, déclarant qu'il avait agi dans un cas de légitime défense. Il a offert de se constituer prisonnier, mais l'officier s'est borné à envoyer chercher le corps du soldat mort.

Dans la matinée de dimanche le fait avait été relaté à la police du poste de police, un agent s'est rendu à la recherche de Duchamp et l'a arrêté.

Wallace et Urquia, la victime, appartenait à la Compagnie D du 3ème régiment d'infanterie des Etats Unis. Il était à la Nouvelle Orléans depuis une semaine seulement.

Dans la même nuit, un des douze soldats, qui se trouvaient, avec le défunt lorsqu'il a été tué, a été arrêté dans le voisinage des Casernes, dans l'acte de voler Joseph Labbe.

Pour satisfaire le tenancier de la maison, siégé hier jusqu'à dix heures du soir et rien moins que quatorze témoins ont été entendus, au autres les agents Malone et Pierson de service dans la police. Ces témoignages ont été tous de ceux que nous avons publiés dans deux fois et nous ne les reproduirons pas aujourd'hui, nous bornant à dire que le jury a avoué le délit et a reconnu qu'il faisait partie de la bande de l'infortuné Warren Hicks.

Tout cela nous prouve l'inepties,—personne n'en a jamais douté d'ailleurs,—du général Phil. Sheridan. Avant de vouloir gouverner les Louisianais, qu'il traite de bandits, il devrait apprendre un peu des informes indispensables dans la propre armée, qui a pris un peu trop l'habitude journellement de nous traiter en province conquise.

Nous sommes curieux de savoir comment ce féroce ennemi de la Ligue Blanche traitera un officier de son armée qui aura commis un meurtre, qu'il devra ajouter aux 3,500 qu'il n'a jamais pu trouver si prouver.

UN TRISTE ACCIDENT.

L'imprudence de jouer avec les armes à feu.

La maison de M. H. H. Walsh, rue Erato No 103, a été dimanche après midi le théâtre d'un bien triste accident. Trois jeunes garçons, Walter Walsh, le fils du propriétaire de la maison, et deux de ses camarades, Howell Reed et Walter Gould, âgés de quatorze à quinze ans, étaient réunis dans un appartement et jouaient gaiement ensemble, quand Howell Reed, arrivé sur le pistolet de Walter, s'imaginant qu'il ne croyait pas être chargée.

Soudainant en position, le jeune garçon pointant avec le pistolet sur la tempe de c'est-à-dire : "Voilà comment je me tiendrais si je me battais en duel."

Au moment même où il prononçait ces parole, le jeune Gould traversait la chambre et se trouvait vis-à-vis du canon du pistolet, quand le coup est parti. La balle a traversé la tête, entrant au-dessus de l'oreille gauche.

Le malheureux garçon est tombé et a expiré quelques minutes après.

Il paraît que le jeune Howell Reed avait armé le pistolet sans le savoir et que son doigt a touché la gachette.

Le jeune homme, incapable de répondre à son désespoir et celui de Walter Walsh en voyant leur camarade expirant.

Les jeunes gens étaient à peu près seuls dans la maison quand le triste accident a eu lieu. Ils n'ont d'abord pensé que leur malheureux compagnon était blessé, et seulement après ils se sont aperçu de la fatalité issue.

Howell Reed s'est rendu aux renseignements pratiques, à l'éducation de la jeunesse et à la diffusion du bien-être parmi les masses, de procurer aux différents Etats qui cherchent à nouer des rapports commerciaux avec la France l'occasion de le faire, de leur donner en même temps la facilité de parfaire les institutions commerciales qui leur manquent, d'étendre le champ d'action des chambres de commerce et d'accroître leur part d'influence.

Art. 3.—Un comité de cinq membres, choisis au sein du syndicat général, est qui devront former la section française du Congrès international du commerce de préparer les statuts qui doivent la régir.

Cette proposition est prise en considération.

M. Ch. Hault, se référant à la première partie de la communication qui vient d'être faite, conteste que le sort des émigrants du Canada soit aussi prospère que l'a dépeint M. Farrenc, et il donne lecture d'un article du journal visant une lettre signée par 172 Français résidant à Montréal, où ils s'étaient rendus sur la foi d'un agent d'émigration; les signataires déclarent n'avoir trouvé que la misère et l'impossibilité de vivre au Canada, dont la population va chercher des ressources aux Etats-Unis; ils adressent au ministère des affaires étrangères de France une pétition où ils sollicitent avec instance leur rapatriement.

M. Ed. Farrenc maintient que la masse des émigrants a obtenu au Canada les plus heureux résultats; loin que les Canadiens quittent leur pays pour se rendre aux Etats-Unis, les documents officiels constatent le contraire; les lignes d'émigrants français, où les mêmes noms se représentent d'année en année, prouvent que les premiers arrivés ont eu assez de succès pour appeler leur famille auprès d'eux et même prélever sur leurs économies les frais de route nécessaires. Quant aux 172 Français dont la triste situation a été signalée, c'est à eux-mêmes qu'ils doivent s'en prendre : au lieu de se borner à travailler, ils se sont mis à duper la population en invectivant les institutions du Canada, où tout n'est sans doute pas parfait, mais où règne la pratique d'une sage liberté.

OPERA.

Ce soir, mardi, la *Favorite*. M. Chelli chantera le rôle de Fernaud. Les autres rôles seront tenus par MM. Méric, de Greef, Mme Téoni.

Jeudi prochain, 18, *Dom Sébastien*, grand opéra en cinq actes de Donizetti, sera donné pour le bénéfice de M. Momas. Le sujet de cet ouvrage est dramatique et intéressant. Quant à la partition, elle abonde en motifs heureux, et elle est orchestrée avec une grande intelligence des effets. A l'époque où parut *Dom Sébastien*, au grand Opéra de Paris en 1843, tous les représentants de la critique théâtrale furent d'accord pour reconnaître que c'était une composition pleine de vie, de chaleur et de grâce.

Du reste, il va sans dire qu'un jugement compétent comme M. Momas n'a pu choisir pour son bénéfice, qu'une œuvre réunissant tout ce qu'il faut pour plaire au public et mériter d'en être applaudie.

Demain nous esquisserons en quelques lignes le poème de Dom Sébastien, et nous indiquerons quelques-uns des morceaux les plus remarquables de la partition.

A. M.

Louisiane.

La *Sentinelle des Attakapas* annonce qu'elle vient d'entrer dans sa seconde année et elle fait appel aux habitants de la paroisse St. Martin en rappelant les difficultés qu'elle a eu à surmonter. Nous souhaitons à notre courageux confrère le succès que méritent ses efforts et son patriotisme.

Nous empruntons à la *Sentinelle* les paragraphes suivants :

Un malheur inattendu a frappé, lundi dernier, la famille de madame Gabriel Fusilier. Elle devait, ce même jour, marier l'une de ses filles, et plus d'un invité était déjà rendu chez elle, lorsqu'on vint lui prévenir que son fils aîné, Gabriel, qui se dépêtrait pour les noces de sa sœur, venait de tomber, presque foudroyé par une attaque d'apoplexie. Elle vint immédiatement près de lui, mais les secours les plus intelligents, les soins les plus assidus ne purent le ramener à la vie. Il mourut mardi matin à cinq heures.

On chercherait en vain des expressions pour rappeler la douleur des parents et des amis qui assistèrent aux derniers moments de Gabriel; sa mort, étrangement inattendue et triste, remplit de larmes et de regrets des cœurs qui débordaient de joie le jour précédent. Les fleurs et les espérances d'une fête déjà commencée, et le théâtre, au lieu de leur deux jeunes mariés, eut à administrer les derniers secours à un mourant, et à réciter les sombres litanies de l'église sur un cadavre, un cercueil, une fosse.

Gabriel avait toutes les qualités. Fils et frère dévoué, travailleur infatigable, il s'était voué de bonne heure à la tâche d'assurer le bien-être et l'indépendance de sa famille, et sa perte laisse, au foyer qu'il devait fonder, un vide que Dieu seul pourra effacer ou remplir.

Après quelques journées de beau temps qui nous permis aux champs de devenir praticables, les pluies sont revenues de plus belle. Mardi et mercredi la pluie a continué presque sans interruption. Nos champs et nos prairies sont couvertes d'eau.

Nos chemins sont de véritables fondrières. Mais ce sont incontestablement nos pauvres habitants qui sont le plus à plaindre de cette horrible série de mauvais temps, qui dure depuis le mois de décembre. La saison s'avance, leurs terres ne sont pas labourées, rien ou à peu près rien n'est planté, ni dans les champs, ni dans les jardins; en attendant, le plant de canne ne peut pas manquer de se gâter par l'abondante humidité du sol. Et, cependant, doit-on croire, que tous ces désastres ne seront pas remis à la politique pour faire un objet de notre malheureux pays.

Pseudo-Législature.

CHAMBRE.—Séance du 15.

L'appel est fait à midi et dix minutes, 45 membres répondent.

M. Estilette, membre conservateur de St-Landry, est reçu dans la salle, saisant plusieurs membres; M. Morrel, invité l'Orateur à lui administrer le serment. A ce mot de serment, M. Estilette se retire.

M. Lane fait un rapport favorable à l'admission de Rochon et de Maginel, comme représentants la paroisse St-Martin.

M. Ray objecte.

M. Pierson s'y oppose comme il s'est opposé aux premiers membres admis de cette manière. La Chambre, dit-il, complète les affaires de plus en plus, chaque jour.

M. Keating appuye la l'admission en disant que les deux membres viennent d'une paroisse républicaine qu'on n'a pu leur enlever que par la fraude.

M. Ray demande les témoignages.

M. Lane répond qu'ils remplissent un gros volume.

Sur la question d'adopter le rapport, M. Drury refuse de voter.

M. Matthew, qui préside, indique pour que le membre vote et en appelle à la Chambre pour faire exécuter le règlement.

M. Drary dit que s'il faut faire un sacrifice, il veut bien être la victime.

Résultat du vote 48 pour et 10 contre.

M. Drary dit alors que pour éviter une perte de temps il se voyait obligé de voter affirmativement.

M. Pierson demande à voter.

Le secrétaire lui dit qu'il a voté négativement.

M. Pierson dit qu'il n'a pas voté du tout.

Le secrétaire réplique qu'il a dit deux fois : Non! quand il a été appelé. M. Pierse demande à ce que son vote soit enregistré comme affirm